DEPARTEMENT **DE L'ESSONNE**

Arrondissement d'Etampes

Canton d'Arpajon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **BOISSY-SOUS-SAINT YON**

DATE DE CONVOCA 22 JUIN 2023 DATE D'AFFICHAC 3 JUILLET 2023 NOMBRE DE CONSEILLERS	Le vingt-neuf juin, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
EN EXERCICE : 2	COURTOIS Cécile – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme BLAIZE Sophie – – M. DORIZON Maurice – Mme BILIEN Carine – M. LION Robert – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. TISCHENBACH Thierry – Mme COLLIN
VOTANTS : 2	Monique. <u>Absent(e)s représenté(e)s</u> : M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia. <u>Absent(e)s non représenté(e)s</u> : Mme MOAL Sylvie – M. FAUCHE Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. GOFF Jullian. Madame BLAIZE Sophie a été désignée secrétaire de séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter l'ordre du jour de la séance du 29 juin 2023.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 29 juin 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		
	091-219100856-20230629-DEL2023-045-DE	
Accusé certifié exécutoire		
	Réception par le préfet : 04/07/2023	
	Affichage : 03/07/2023	

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



